

# Services publics : les élus locaux redoutent une fracture territoriale

## COLLECTIVITÉS

La réforme de la carte judiciaire pose la question du maintien des services publics dans les petites et moyennes villes.

Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux entraînera d'autres réorganisations.

La réforme de la carte judiciaire n'a pas seulement mis en colère nombre d'élus locaux. Elle a brutalement mis en lumière la question de la réorganisation territoriale des services publics. Or celle-ci n'a pas fini de se poser. Le gouvernement a posé l'objectif de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Difficile, dès lors, de maintenir en l'état tous les services actuels. Dans le cadre de la réforme de l'État, le Premier ministre a lancé le 10 juillet dernier la révision générale des politiques publiques (RGPP). Il s'agit d'examiner toutes les dépenses de l'État pour voir quelles économies pourraient être dégagées via des réorganisations. Nicolas Sarkozy présidera un premier « conseil de modernisation des politiques publiques » à la mi-novembre.

### SUPPRESSION MASSIVE D'EMPLOIS DANS LA POLICE

La carte judiciaire n'est pas le seul chantier en cours. Ainsi, la fusion des services des impôts et du Trésor pu-

blic (DGI-DGCP) est programmée. Près de 500 villes ont aujourd'hui à la fois un centre des impôts et une trésorerie publique. Le président de l'Association des petites villes de France (APVF), Martin Malvy, a rencontré récemment le directeur de cabinet d'Éric Woerth pour obtenir des garanties sur le maintien d'un service public de proximité. La Fédération des maires des villes moyennes (FMVM), elle, réclame déjà des « contreparties » financières. La fusion, à titre expérimentale, entre DDE et DDA (directions départementales de l'équipement et de l'agriculture) est en cours dans huit départements. Les deux directions ont de plus en plus de métiers communs, notamment en matière d'environnement. Un bilan sera fait en 2008 pour décider de l'extension de l'expérimentation ou non. À plus longue échéance, un document de travail du ministère du Budget vient de préconiser de supprimer 8.000 à 10.000 emplois d'ici à 2011 dans la police et la gendarmerie et de fermer la moitié des brigades de gendarmerie ! Enfin, s'ils ne relèvent pas de l'État, d'autres services publics ont fait ou vont aussi faire l'objet de réorganisations territoriales : les bureaux de la Poste, les hôpitaux, les gares de fret, sans parler de la prochaine fusion entre les agences de l'ANPE et des Assedic.

Les élus locaux ne sont pas complètement démunis face à ces réorganisations. En juin 2006, le gouvernement Villepin a signé une charte des services publics en milieu rural, qui pose la règle de la concertation préalable. « Cette concertation a pas mal marché avec La Poste », remarque

Paul Durieu, maire de Cameuret-sur-Aigues (Vaucluse) et rapporteur de la commission des territoires ruraux à l'AMF (Association des maires de France), selon lequel « les élus doivent prendre l'habitude de saisir les préfets pour faire appliquer cette charte ». Mais les recours aux préfets sont de peu d'effets face aux rectorats ou aux agences régionales d'hospitalisation (ARH). Et l'APVF pointe aujourd'hui « l'accroissement de la fracture territoriale ». « Attention de ne pas instaurer une France à deux vitesses ! » s'exclame Jean-Pierre Balligand, député-maire de Vervins (Aisne), qui ne décolère pas de ne pas avoir été consulté sur la suppression de son tribunal.

### UNE CONFÉRENCE NATIONALE DES EXÉCUTIFS EN VUE

« Il faut être pragmatique. La France d'aujourd'hui n'est plus celle de l'après-guerre », résume le président de l'Association des départements de France et président du conseil général des Côtes-d'Armor, Claudy Lebreton. « Pour autant, les choses ne doivent pas se faire dans l'urgence. » Les élus veulent d'autant plus être associés aux décisions que beaucoup de politiques publiques s'exercent sur la base d'un partenariat État-collectivités... et qu'ils savent fort bien que « quand l'État déménage, les collectivités locales emménagent » ! Pour obtenir des garanties de l'État à ce sujet, Claudy Lebreton va demander au gouvernement la tenue d'une conférence nationale des exécutifs sur ce thème. Il en proposera l'idée dans les prochains jours aux présidents de l'AMF et de l'ARF (Association des régions de France).

STÉPHANIE TISSEROND

